

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022- 26

Date de la convocation : 27/04/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le quatre mai deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUJILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL
« HABITER MIEUX »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

.../...

.../... Page 2/2 Délibération DB2022-26

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoît SINGLIT



P.I.G Habiter Mieux en Ardennes
Bureau Communautaire du 4 Mai 2022

Examen de 6 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A	Part Région
[REDACTED]	[REDACTED] 08310 MACHAULT	Autonomie GIR* 4	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	6 335,84 €	6 335,84 €	6 335,84 €	634,00 €	422,24 €	211,76 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08240 BRIEULLES SUR BAR	Précarité énergétique	36,6 %	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique, changement des menuiseries PVC, installation d'une VMC hygroréglable de type b, isolation du plancher des combles perdus	29 936,64 €	28 038,01 €	27 617,42 €	2 762,00 €	1 839,49 €	922,51 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08250 GRANDHAM	Autonomie MDPH	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	9 361,32 €	8 873,29 €	8 679,29 €	868,00 €	578,09 €	289,91 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08250 BEFFU ET LE MORTHOMME	Autonomie GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	7 428,60 €	6 753,28 €	6 753,28 €	675,00 €	449,55 €	225,45 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 GRIVY LOISY	Précarité énergétique	40,6 %	Isolation des murs par l'extérieur + volets isolants	36 026,74 €	33 740,27 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08390 SAUVILLE	Précarité énergétique	38,8 %	Changement des menuiseries , chaudière bois bûche - isolation circuit de chauffage et ballon tampon	43 321,32 €	41 062,86 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources					132 410,46 €	124 803,55 €	109 385,83 €	10 939,00 €	7 285,37 €	3 653,63 €

Soit un montant de **10 939 €** pour ce bureau communautaire, dont **7 285,37 €** pour la part 2C2A.